



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 25 Septembre 2023.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association U Monte Niellu - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie Hélène PADOVANI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Gerard ROMITI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association U Monte Niellu - 2023

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Vu le programme d'animation de l'année 2023 transmis par l'Association U Monte Niellu ;

Vu les statuts de l'Association en date du 24 Février 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'Association U Monte Niellu, sise Mairie de Santa Maria di Lota, 20200 Santa Maria di Lota, pour l'organisation des manifestations prévues pour l'année 2023 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO